

DECISION MUNICIPALE N°2022-35

MARCHE DANS LE CADRE DE LA REVISION ALLEE DE PLU

Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire de Marcheprime ;

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°18-06-20-04 du 18 juin 2020 (visa préfectoral du 22 juin 2020) par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ;

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique ;

Vu le budget principal de la Commune ;

Vu la décision du Maire n°2022-06 du 18/02/2022 ;

Considérant la révision allégée du PLU ;

Considérant la nécessaire préparation du dossier de révision allégée n°1 du PLU arrêtée par délibération n°1 du 22/09/2022 ;

Considérant les travaux de reprographies, de calculs de superficies et de divers dessins ;

Considérant les éventuelles modifications de plans suite à l'enquête publique ;

DECIDE

Article 1 : de conclure un marché d'un montant de 4 500€ TTC maximum, avec la société Jean Louis SALANDIN ;

Article 2 : de signer les documents afférents à ce dossier et notamment les devis ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget principal de la Commune ;

Article 4 : de soumettre cette décision aux mêmes règles que celles afférentes aux délibérations et d'en rendre compte au Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance ;

Article 5 : dit que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter sa publication.

Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Bordeaux (9, rue Tastet, CS 21 490, 33 063 BORDEAUX CEDEX) dans un délai de deux mois à compter sa publication ou à compter du rejet explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a préalablement été exercé ;

Article 6 : ampliation sera adressée à la Sous-Préfecture d'Arcachon.

Fait à MARCHEPRIME, le 6 octobre 2022.

Le Maire,

Manuel MARTINEZ

